



# POLITIQUE FAMILIALE

## RETOUR SUR L'ACTUALITÉ

**1<sup>er</sup> septembre 2014**

- Revalorisation du RSA : +2% (montant : 509,30€)
- Revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés : +2% (montant : 800,45€)
- Impôts : les contribuables dont le revenu est inférieur à 1,1 Smic (soit un revenu fiscal de référence de 13 795€) bénéficient d'une réduction d'impôt de 350 € (700 € pour un couple dont le revenu n'excède pas 27 590€).

**1<sup>er</sup> octobre 2014**

20 départements débutent l'expérimentation d'une allocation de soutien familial (ASF) nouvelle formule (adoptée cet été dans le cadre de la loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes).  
Objectif : améliorer le paiement des pensions alimentaires.  
Pour cela l'ASF expérimentée assurera au parent allocataire :

- un niveau minimum de pension,
- un meilleur échange d'informations entre les CAF, les juges et les parents,
- des pouvoirs accrus aux CAF pour la récupération des impayés.

**3 octobre 2014**

**Familles de France :**  
Réunion de la commission politique familiale. A l'ordre du jour : les budgets 2015 (Etat et sécurité sociale), et le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement.

**11 septembre 2014**

**Familles de France**, représenté par Virginie Durin, est auditionné à la mairie de Paris sur « *le travail des femmes le soir et le dimanche et son impact sur la vie familiale* ».

### Le chiffre

Inflation : **+0,4%**, un niveau historiquement bas qui fait peu d'heureux. L'Etat comptait sortir gagnant du gel des prestations familiales et n'y gagnera finalement quasi-rien. Quant aux allocataires, s'ils ne verront pas leurs allocations gelées, ils ne les verront pas non plus beaucoup augmenter.

### Vos droits et démarches

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de **droits rechargeables au chômage**. Ce nouveau système leur permet d'accumuler des droits à l'assurance chômage chaque fois qu'ils travaillent, sans perdre ceux déjà acquis, et d'allonger ainsi leur durée d'indemnisation. Pour en bénéficier, il faut avoir retravaillé au moins 150 h.

**3 octobre 2004**

Conseil d'administration de la Cnaf, qui donne un avis défavorable aux propositions du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

**Budgets 2015**

C'est le **29 septembre** que Marisol Touraine annonce les grandes lignes du prochain projet de loi de financements de la Sécurité sociale. Les mesures en résumé : des économies.

C'est en effet plus de 700 000 d'€ que la branche famille doit économiser, et cela devrait passer par :

- une modulation de la prime de naissance selon le rang de l'enfant,
- un décalage du versement de l'allocation de base,
- un décalage du versement de la majoration pour âge des allocations familiales,
- un nouveau barème de ressources pour le complément mode de garde,
- et même une nouvelle réforme du congé parental.

**1<sup>er</sup> octobre 2014**

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (**ASPA**, anciennement minimum vieillesse) est portée de 792 à 800€, soit une revalorisation de +1%.

**14 octobre 2014**

**Familles de France** est auditionné à l'Assemblée nationale par Marie-Françoise Clergeau, rapporteure de la branche famille, sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015.